

## LETRE D'INFORMATION DU SIEDS // SEPTEMBRE 2022

à l'attention des collectivités du SIEDS et leurs représentants



### Les assemblées générales des territoires 2022

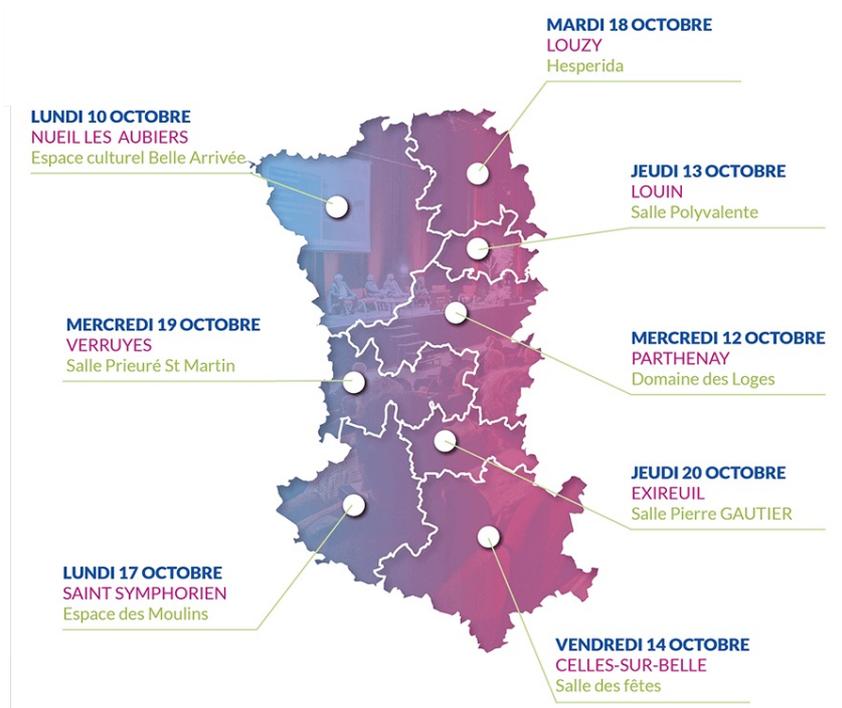
#### spéciales "Économies d'énergies"

Les prochaines assemblées générales se dérouleront au mois d'octobre, sur le thème des économies d'énergies.

Elles seront organisées sur chacun des 8 territoires afin d'être au plus proche des élus, du 10 au 20 octobre (13h30-17h00).

[S'INSCRIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE](#)

### Horaires des Assemblées Générales : 13h30 - 17h00



# Le SIEDS au côté des collectivités

## NOUVEAU : augmentation des aides financières pour les programmes de travaux

Dans un contexte de crise énergétique entraînant une forte augmentation du prix de l'énergie pour les collectivités, le SIEDS, par délibération du Comité Syndical du 21 mars, a voté une aide exceptionnelle de 2 100 000 € pour prendre en charge une partie du surcout de la facture d'électricité des communes et les intercommunalités.

Le 22 avril 2022, la Direction des collectivités et contrôle de l'égalité de la préfecture a demandé au SIEDS de retirer cette délibération, le SIEDS ne pouvant subventionner une collectivité sur son budget fonctionnement.

Face à cette décision, les élus ont décidé lors du comité syndical du 27 juin dernier de reventiler cette aide exceptionnelle sur le fonctionnement vers plusieurs programmes de travaux et créer de nouvelles aides dont spécifiquement :

- **l'extension du périmètre et le renforcement de l'enveloppe du mandat communal 2022 : + 300 000 €**
- **l'extension du programme d'aides Éclairage public 2022 et l'augmentation de l'enveloppe : + 100 000 €**
- **le renforcement des aides sur le programme de rénovation énergétique 2022 et l'augmentation de son enveloppe : + 500 000 €**
- **l'autofinancement de nouveaux programmes FACÉ 2022 : + 200 000 €**
- **une nouvelle aide à l'investissement des adhérents qui sera précisé par le bureau Syndical du 19 septembre prochain et pourra porter sur une aide exceptionnelle sur la réalisation d'ombrières : + 485 000 €**

**SIEDS**  
14 rue Notre-Dame  
CS 98803  
79028 NIORT Cedex  
communication@sieds.com



Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}  
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur SIEDS.

[Se désinscrire](#)

© 2022 SIEDS